

Axe 5.1 : Soutenir une production professionnelle agroécologique

CONTEXTE

La stratégie Good food, adoptée en 2015, vise une transition du système alimentaire bruxellois vers un système plus durable. Elle inclut notamment un axe (axe 1) relatif à l'augmentation de la production alimentaire locale. Celui-ci soutient le développement d'une agriculture urbaine et péri-urbaine agroécologique, professionnelle comme citoyenne.

L'axe 1.1 de la Stratégie Good Food 2 (SGF2) comprend **4 objectifs opérationnels** déclinés en 8 mesures.

Les 4 Objectifs opérationnels sont :

- Préserver les terres agricoles ainsi que favoriser et sécuriser l'accès aux lieux de production agricole professionnelle en RBC
- Fournir à tous les agriculteur-riche-s travaillant sur le territoire bruxellois un ensemble de services et d'outils pérennes et structurés qui soutiennent leurs pratiques agroécologiques et favorisent le développement du secteur
- Sécuriser et organiser dans la durée le soutien financier à tou-te-s les agriculteur-riche-s travaillant sur le territoire bruxellois et répondant à ou évoluant vers des pratiques agroécologiques
- Intensifier les échanges entre la RBC et les autres villes belges autour de la production primaire alimentaire et nouer des partenariats avec des acteurs et actrices de la périphérie afin de préserver les terres agricoles ainsi que favoriser et sécuriser l'accès aux lieux de production pour une agriculture métropolitaine agroécologique

Les **8 mesures** se déclinent de la manière suivante :

1. Préserver et mobiliser les terres présentant un potentiel agricole pour des projets agroécologiques (révision du PRAS, accompagner la transmission des terres, sensibiliser les propriétaires publics et privés, ...)
2. Mobiliser des sites de production hors sol présentant un potentiel pour l'agriculture urbaine et les mettre à disposition de projets contribuant positivement à une transition alimentaire vers un modèle agroécologique (clarifier les besoins du secteur en terme d'espaces, sensibiliser les propriétaires publics et privés, ...)
3. Rendre opérationnel un cadre juridique et urbanistique facilitant l'accès aux sites de production pleine terre et hors sol et qui permette de remplir les conditions d'une production agroécologique (réformer le bail à ferme, clarifier le cadre de mise à disposition des surfaces de production publiques, ...)
4. Rendre opérationnels des outils régionaux permettant de préserver les terres agricoles (en particulier, au niveau environnemental et contre la spéculation) et de faciliter l'accès à la terre, tel un observatoire et/ou des outils de gestion communs (droit de préemption, observatoire, réflexion sur les outils nécessaires à la régulation du marché des terres agricoles, ...) (SRTE)Monitoring bruxellois du gaspillage alimentaire
5. Créer un écosystème de services incluant la formation d'accompagnement efficaces, efficaces et coordonnés, ciblés pour les différents publics et aux différentes étapes d'un projet agricole, ainsi qu'une information accessible et coordonnée les concernant, et claire pour les différents publics cibles

(processus d'amélioration continue avec les acteurs de l'accompagnement, partenariats avec les agriculteurs historiques, accès aux matières organiques urbaines, accompagnement pour l'agriculture biologique (maintien + conversion), ...) Actions transversales de prévention du gaspillage au sein des ménages

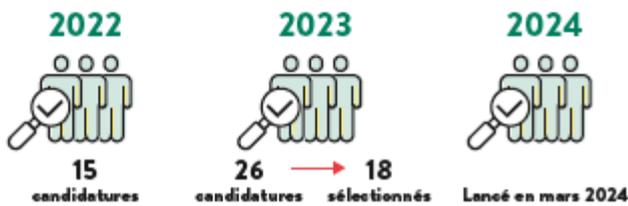
6. Développer des outils pour accompagner, (auto) évaluer et innover dans les pratiques agroécologiques et les diffuser. Communication bonnes pratiques vers les professionnels
7. Créer un cadre légal de soutien financier clair et stable pour les producteur·rice·s professionnel·le·s, qui contribue à la transition agroécologique de l'ensemble de la production agricole bruxelloise (ordonnance pour les aides à l'agriculture en RBC - en articulation avec les aides de la Politique Agricole Commune, des appels à projets ponctuels et des subsides facultatifs, soutien à l'agriculture biologique, ...)
8. Créer des rencontres régulières avec les acteur·rice·s concerné·e·s et développer des partenariats selon les opportunités qui se présentent



PRODUCTION AGROÉCOLOGIQUE PROFESSIONNELLE



• Appel à projets Agriculture Urbaine



• Référentiel durabilité : phase de test avec 14 producteurs (pleine terre et hors sol)

EN CHANTIER



• Analyse des parcelles déclarées à la PAC de 2015 à 2022

- 160 parcelles en 2022 : 40 parcelles ont disparu des déclarations PAC entre 2015 et 2022, et +/- 20 parcelles exploitées par des Nimaculteurs
- Objectif : développer un plaidoyer pour défendre les terres agricoles de droit et de fait stratégiques dans la révision du PRAS



DISCUSSION – QUESTIONS RÉPONSES

- Plusieurs questions ont été posées par les participants sur le processus de révision du PRAS qui est en cours. Notamment, la Ville de Bruxelles voudrait pouvoir prendre part au processus. BEE transmet les contacts de chez Perspective.brussels et les informations sur le processus « [Share the city](#) ».
- Une discussion sur le dédommagement des propriétaires de terres dans le cas d'une réaffectation de terres constructibles vers une zone agricole a eu lieu entre les participants.
- Une question a été posée sur la répartition des subsides octroyé en 2023 par catégorie de type de projets (sur le poster étaient repris le nombre de dossiers reçus par catégorie). Réponse :
 - 6 starters,
 - 8 scale up,
 - 2 transition et approfondissement,
 - 2 diversification
- BE mentionne le fait que le contact avec les agriculteurs historique qui avait été établi par la DEV a été mis à mal à cause de l'ordonnance pesticide proposée par BE. Cela remet complètement en question le mode de production de ces agriculteurs qui vont devoir changer le fonctionnement de leur entreprise.
- BE explique que l'Europe a émis une remarque sur l'arrêté Pesticides, mais que l'équipe responsable de l'arrêté a décidé de ne pas le changer, en espérant que l'Europe ne bloque pas le projet par la suite.